



S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

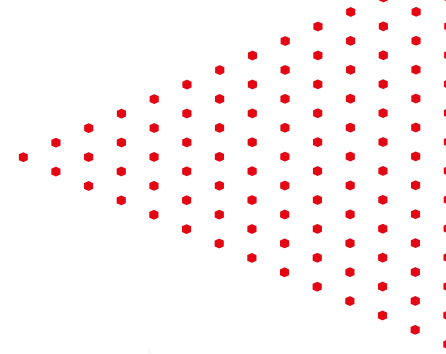
DISPOSITIF CLUBS

CAMPAGNE 2025





SOMMAIRE



1

CADRE
GÉNÉRAL



2

ACTIONS
ÉLIGIBLES



3

INFORMATIONS
PRATIQUES



4

BILAN DES
ACTIONS
FINANCÉES
EN 2024



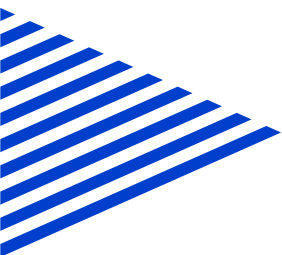
5

CALENDRIER



6

ANNEXES

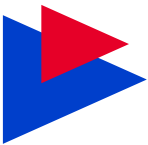




CADRE GÉNÉRAL

CADRE GÉNÉRAL

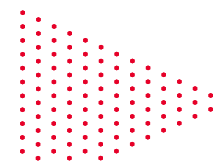
- ▶ Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, les projets sportifs fédéraux (PSF) devront s'inscrire dans une démarche visant à faire du sport un levier pour l'éducation, l'insertion, la santé, l'inclusion et le développement de pratiques durables. Ils contribueront à faire de la France une Nation plus sportive en cherchant à augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2027 tout en favorisant un accueil de qualité dans les clubs au cours de la saison sportive 2024-2025.
- ▶ L'Agence Nationale du Sport consacre 70 M€ à la mise en œuvre des PSF en 2025 et annonce la fin de l'enveloppe complémentaire « Vacances olympiques et paralympiques ».



CONTEXTE

- ▶ À la suite de la campagne 2024 comptabilisant près de **2 200 actions** soutenues et représentant près de **2,7 M€ attribués aux clubs F.F.F**, la Fédération relance pour la 7^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.
- ▶ **L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire.** Les Ligues définissent ainsi leur propre politique de répartition des aides sur leur territoire. Les aides sont attribuées dans le cadre d'une Commission Régionale (composée d'élue(s) et salarié(e)s), sur proposition des Districts après étude des actions au niveau départemental. La FFF recensera l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Régionales et les transmettra à l'ANS dans le cadre de la transparence de la décision.

- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
 - **Le développement de la pratique féminine**
 - **Le développement du football loisir**
 - **La promotion du projet éducatif**
 - **Le développement du Foot santé**
 - **Le développement du Futsal**
 - **Le développement de l'arbitrage**
 - **La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux**
 - **Le renforcement du « vivre ensemble » et la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations.**
 - **La promotion du bénévolat**



CONTEXTE

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
 - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR / FRR)
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation de la FFF sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (**20% de l'enveloppe budgétaire devra être consacrée à des actions tournées vers le public féminin**), et s'assurera que 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFF depuis 2021).



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

Clubs affiliés à la FFF (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)



CAS DES CLUBS OMNISPORTS

Les sections « Football » d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF. Attention, les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne pourront pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations.



NOMBRE D' ACTIONS DÉPOSÉES

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum** → N.B. Il n'est pas possible de déposer une même action sur le dispositif PSF et PST.



CONTRAT D' ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

La souscription au contrat est un **préalable obligatoire** à l'octroi de toute subvention publique



SEUILS ET PLAFONDS DE FINANCEMENT

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR, en FRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

Acquisition de petits matériels pour un montant maximal de 500 € HT (moyen pour la mise en place d'une action et non une action en tant que telle)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum.**

Si **3 ou 4 actions sont déposées :**

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « *Développement de la pratique féminine* »(p.16) **et** une autre dans l'item « *Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations* » (p.26).
- **Exemple:** Un Club qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si **2 actions sont déposées :**

- **Obligation** d'inclure au moins une action sur les deux dans l'item « *Développement de la pratique féminine* » **ou** dans l'item « *Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations* ».

Si **1 action est déposée :**

- Obligation de déposer son unique action dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

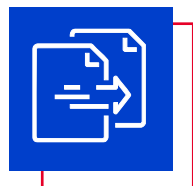
Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



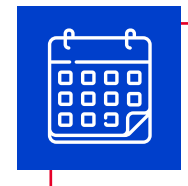
Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport (promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les items du plan de développement fédéral.

Au plus tard le 30 avril 2025



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 30 avril 2025
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)

Avant le 31 décembre 2025



Pour être financée sur la
campagne 2025, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2025

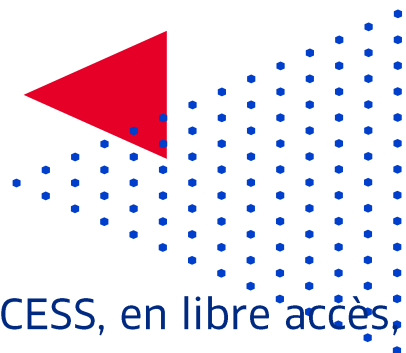
2

ACTIONS ÉLIGIBLES



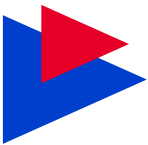
2.1

PROMOTION DU SPORT SANTÉ



Venez découvrir la formation PROsCESS, en libre accès, dédiée au sport santé : [Formation sport santé](#)





DÉVELOPPEMENT

D'UNE OFFRE DE FOOT EN MARCHANT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Licencié(e) FFF +45 ans
H/F, sport santé et public
H/F sport
adapté/handisport



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF;
10 participant(e)s licencié(e)s loisirs ou santé FFF au minimum

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics



Licencié(e) FFF +45 ans
H/F, et public H/F sport
adapté/handisport



- 2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)





DÉVELOPPEMENT

D'UNE OFFRE DE FIT FOOT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Fit Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Ouvert à tout public;
Public féminin prioritaire



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF :
6 licencié(e)s « loisir » et/ou « santé » FFF, au minimum, pour la saison en vigueur au moment de l'action

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics

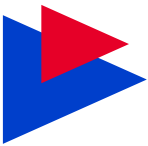


Ouvert à tout public;
Public féminin prioritaire



- Nombre minimum d'initiations/événements mis en place : 2
- Nombre minimum de participant(e)s, par événement, licencié(e)s et non licencié(e)s : 10





DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE GOLF FOOT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Golf Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Licencié(e)s FFF H/F
Public H/F sport
adapté/handisport



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF:
6 licencié(e)s « Loisir » et/ou « Santé » FFF, au minimum, pour la saison en vigueur au moment de l'action

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics



Licencié(e) FFF H/F
Public H/F sport adapté/
handisport



- Nombre minimum d'initiations/événements mis en place : **2**
- Nombre minimum de participant(e)s par événement, licencié(e)s et non-licencié(e)s : **10**





2.2

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



DÉVELOPPEMENT

ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées



Non licenciées de tout âge



- Nombre de nouvelles licenciées
- Nombre d'équipes N/N+1
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1) - [Découvrir le dispositif](#)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées



Licenciées de tout âge



- Taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice)
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence



H/F encadrant des équipes féminines ou investi(e)s dans le projet féminin du club

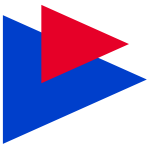


- Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeant(e)s
- Nombre de formations suivies
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)



Item avec dépôt obligatoire (cf « conditions d'éligibilité et de financement »)





DÉVELOPPEMENT

ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FUTSAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie



U9-Séniors H/F



- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Animation d'une section futsal

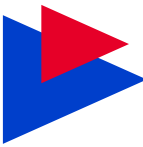


U9-Séniors H/F



- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal
- Référent Section Futsal ayant suivi à minima un Module « Attestation Fédérale » Futsal ou CFI Futsal (Module U13-U15 ou Module U18-Séniors)





DÉVELOPPEMENT

DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires



U8-U11 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, une école et la mairie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges



U12-U15 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un collège
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un collège et la mairie/département

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées

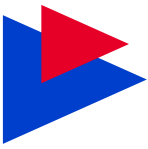


U16-U18 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un lycée
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un lycée et la mairie/région





DÉVELOPPEMENT

D'UNE OFFRE DE PRATIQUE DIVERSIFIÉE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Création ou pérennisation d'une section* au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District



Tout licencié(e) à partir de U14



- Nombre de licences
- Nombre de sections reconnues – **10** licencié(e)s loisir et/ou santé FFF min pour la saison en vigueur pour le Beach Soccer le Foot5 ; **6** licencié(e)s loisir et/ou santé FFF min pour le Futnet et le eFoot.
- Validation de la ou des section(s) par les instances

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Participation obligatoire à l'un des événements « nouvelles pratiques » organisés par le District, tels que les critères Foot5, l'eCoupe de France, le National Beach Soccer, ou les critères départementaux et régionaux Futnet



Tout licencié(e) à partir de U14

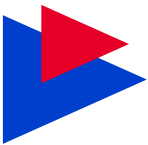


- Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique
- Nombre de participations du club aux évènements

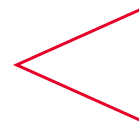


*Pratiques concernées par cette thématique : Beach Soccer, Foot5, Futnet et eFoot.

Les actions Fit Foot, Golf Foot, Foot en marchant et Futsal doivent s'inscrire dans les items PSF dédiés (cf thématique « promotion du sport santé » ou « développement de la pratique »).



DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE DES JEUNES



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer le football des jeunes en élaborant un projet spécifique, visant à la structuration du football des jeunes et/ou l'obtention d'un label



Licencié(e)s U6-U19 H/F



- Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U19 H/F N/N+1
- Nombre d'équipes engagées sur les plateaux et/ou compétitions
- Niveau de labellisation atteint





DÉVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'action visant à recruter, former et fidéliser à la fonction d'arbitre



Licencié(e)s
Tout public



- Nombre de personnes ayant réussi la Formation initiale d'arbitre (FIA)
- Nombre de personnes ayant réussi la FIA, spécifique arbitre Futsal
- Nombre de personnes formées en tant qu'arbitre et/ou arbitre de club

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions favorisant l'intégration des arbitres dans les clubs



Licencié(e)s
Tout public



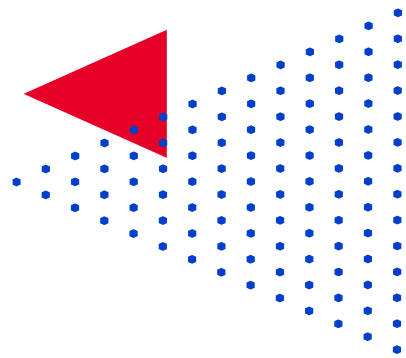
- Mise en place d'une stratégie de recrutement, de valorisation et d'intégration des arbitres au sein du club
- Nomination d'un(e) référent(e) arbitre
- Mise en place d'initiatives favorisant l'accueil et le bien être des arbitres lors des compétitions





2.3

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »



Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club



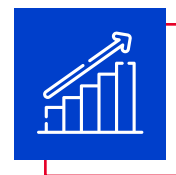
- Nombre de personnes impactées
- Selon le sujet :
 - Mesure de la réduction des déchets
 - Economie d'énergie
 - Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active
 - Etc...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts



U8-U15 H/F



- Nombre de personnes impactées
- Collaboration avec des partenaires experts
- Nombre d'actions ponctuelles organisées
- Mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire) sur le tri des déchets, le comportement des licenciés...



FAIRE DU FOOTBALL

UN OUTIL D'INSERTION ET D'INCLUSION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de licencié(e)s en recherche d'emploi et/ou de personnes exilées



Mineurs isolés, réfugiés, migrants, demandeurs d'asile
Licencié(e)s en recherche d'emploi ou de formation



- Utilisation des outils de la FFF (PEF, guide « Football et réfugiés »)
- Collaboration avec des associations expertes et des établissements spécialisés (CADA...)
- Collaboration avec des acteurs en charge de l'emploi et des entreprises.
- Organisation d'évènements utilisant la pratique du football pour créer du lien entre le club et les bénéficiaires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions permettant de proposer un accueil & une offre de pratique footballistique adaptée (cécifoot, foot fauteuil, sport adapté) à un public en situation de handicap physique ou mental



Personnes en situation de handicap physique ou mental



- Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, établissements spécialisés, collectivités, services de l'Etat...)

Obligation pour les porteurs de projet de faire remonter les actions financées par l'ANS dans le [Handiguide des Sports](#).
Attention, dans le cas contraire, l'ANS pourra procéder à une demande de reversement de l'aide attribuée à l'action
N.B : La FFF incite les clubs à s'inscrire dans le programme « Club inclusif » déployé par le CPSF [Accueil - Club Inclusif](#)

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DU PROJET ÉDUCATIF

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s



U6-U19 H/F



- Engagement du club dans le dispositif
- Nombre d'actions mises en place et remontées sur l'outil internet dédié
- Mobilisation d'experts externes pour aborder différentes thématiques éducatives et sociétales
- Résultat du club au Challenge National PEF

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club



U6-U19 H/F



- Inscription au dispositif « Puissance Foot »
- Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place
- Nombre de licencié(e)s participants
- Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet



RENFORCER LA LUTTE

CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violence (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, harcèlement)



Tout licencié(e)
Parents
Supporters



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux
- Activation des outils de la FFF (ex : Programme Educatif Fédéral, guides et livrets pédagogiques FFF destinés à lutter contre les violences/discriminations).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et de LGBTphobie



Licencié(e)s,
Parents
Supporters



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux
- Activation des outils de la FFF (ex : outils PEF, guides et livrets pédagogiques FFF)

Item avec dépôt obligatoire (cf « conditions d'éligibilité et de financement »)

Attention à ne pas solliciter de financement pour des actions de sensibilisation et de formation qui seraient d'ores et déjà financées par la FFF dans le cadre du Plan d'Engagement Sociétal.



PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en place des actions de recrutement, de valorisation et de fidélisation à destination des bénévoles



Tout public



Nombre d'évènements proposés
Nombre de formations suivies
Taux de reconduction licences volontaire, dirigeant(e), éducateur(rice) année N/N+1

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en place des actions visant à intégrer des femmes dans l'organisation du club (volontaires, dirigeants, éducateurs)



Licenciées volontaires, dirigeantes, éducatrices



Nombre d'éducatrices, de volontaires et de dirigeantes N/N+1
Nombre de formations suivies
Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot »



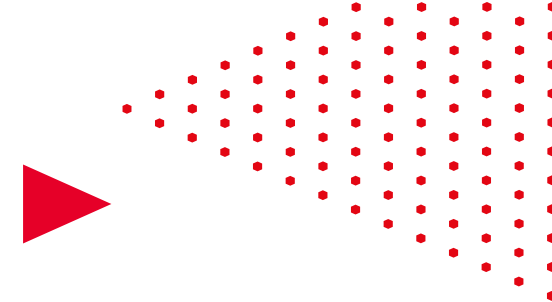
3

**INFORMATION
PRATIQUES**



BONNES PRATIQUES

POUR DÉPOSER UN DOSSIER



Une guide d'utilisation de l'outil en ligne « **Le Compte Asso** » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour les informations et données administratives de l'association (pensez à vérifier que les éléments suivants sont bien à jour sur la plateforme Le Compte Asso : adresse postale, numéro de SIRET, RIB, et nom exact de l'association)



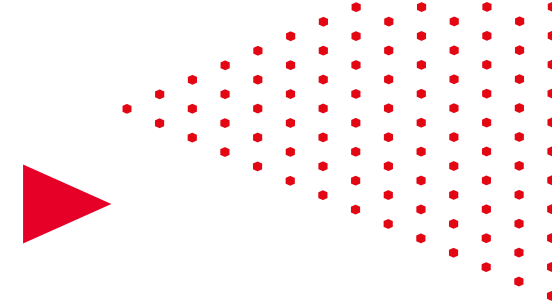
Des informations à saisir **impérativement** afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir en annexe)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)



BONNES PRATIQUES

POUR DÉPOSER UN DOSSIER



- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⊙ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⊙ Emploi/apprentissage
- ⊙ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées en 2024 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2024, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2025 (cf partie 04)

Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2, 3 ou 4 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à quatre avec un minimum d'actions obligatoires.**

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

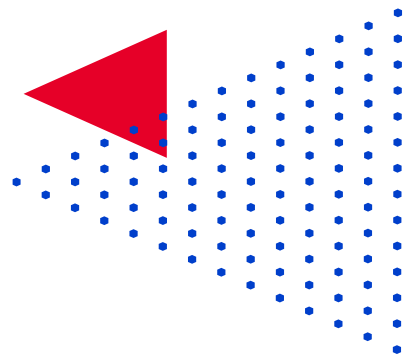
4

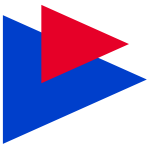
**BILAN DES ACTIONS
FINANCÉES EN 2024**



4.1

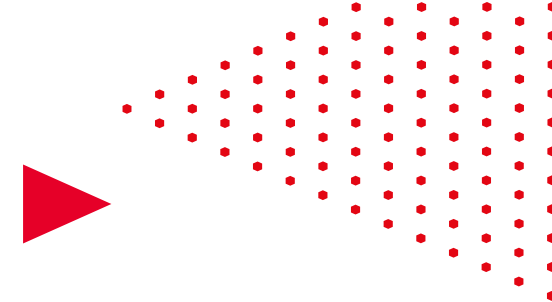
JUSTIFIER SES ACTIONS DE LA CAMPAGNE 2024





JUSTIFIER SES ACTIONS

CAMPAGNE 2024

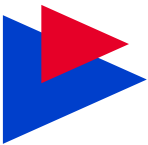


RAPPEL : UN COMPTE-RENDU FINANCIER DOIT ÊTRE REMPLI POUR CHAQUE ACTION FINANCÉE

Situation 1 : action totalement réalisée

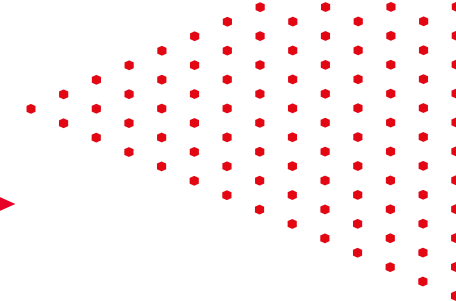


Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2025.**



JUSTIFIER SES ACTIONS

CAMPAGNE 2024



Situation 2 : action ayant débuté avant le 31 décembre 2024, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2025

- ▶ Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2025.**



Situation 3 : action non réalisée en 2024



- ▶ Vous devez l'indiquer dans **le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso »**, en répondant **« non »** à la question **« Ce projet a-t-il été réalisé ? »** avant le 30 juin 2025.

Une demande de reversement* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.

* Une demande de reversement partielle de l'aide peut également être adressée au porteur de projet si l'aide ANS représente finalement plus de 50% du montant total de votre action après la saisie de votre compte-rendu financier. Pour rappel, l'aide ANS ne peut excéder 50% du coût total de votre action.



4.2


BIEN REMPLIR LE COMPTE-RENDU FINANCIER





COMPLÉTER LE COMPTE-RENDU FINANCIER

LE COMPTE-RENDU FINANCIER DE VOTRE ACTION EST À COMPLÉTER DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE COMPTE ASSO. VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE **POUR LE REMPLIR DE LA BONNE MANIÈRE** :

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (*voir pages suivantes*)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

POUR REMPLIR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LE COMPTE ASSO, VOUS DEVEZ SUIVRE LES ÉTAPES MENTIONNÉES CI-DESSOUS ET **AJOUTER LES INDICATEURS D'ÉVALUATION** LIÉS À VOTRE ACTION, DISPONIBLES AUX PAGES SUIVANTES.



Evaluation des objectifs réalisés

Objetifs - Pérenniser les actions entreprises sur les 4 écoles afin de mettre en valeur le processus du projet (d'ici 3 ans les élèves touchés en CE2 seront en CM2 et bénéficieront du cycle d'apprentissage SAVOIR CIRCULER) - Pérenniser les actions entreprises auprès des deux écoles de secteur QPV en 2019-2020 - Développer le projet en intégrant 6 nouvelles écoles - Développer le territoire de facton en impliquant des écoles de milieu Urbain, Urbain QPV, Rural et Rural ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) - Intégrer les actions savoir Rouler et Savoir Circuler en partenariat avec l'IME de Laon et l'association ASPÉRATION au projet SAVOIR ROULER à VELO


Indicateurs au regard des objectifs - Parcours test en début de projet (état des acquis) - Réalisation des sorties Finales sur un trajet symbolique de familiarisation du vélo comme mobilité douce du quotidien - Remise de l'Attestation SAVOIR ROULER à VELO aux jeunes ayant réalisé cette sortie.

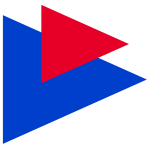
Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Aucun indicateur référencé dans le projet de la demande de subvention.

Base	Intitulé	Minimum ordre	Maximum ordre	Réalisé	Actions
					 

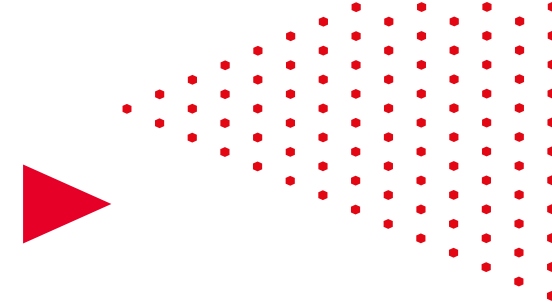
ENREGISTRER

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



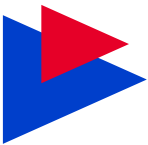
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



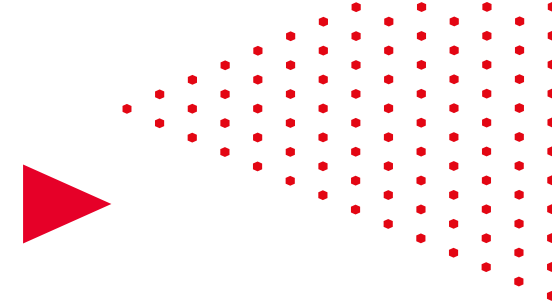
Voici les indicateurs pour l'axe « Promotion du sport santé » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement d'une offre de Foot en marchant	Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cibles : Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs : Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participant(e)s licencié(e)s loisirs FFF au minimum
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cibles : Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs : 2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)
Développement d'une offre de Fit Foot	Mise en place d'une offre de pratique « Fit foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cibles : Ouvert à tout public ; Public féminin prioritaire Indicateurs : Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participantes licenciées loisir FFF au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action)
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cibles : Ouvert à tout public ; Public féminin prioritaire Indicateurs : 2 initiations/évènements mis en place au minimum ; 10 participantes minimum (licenciées et non licenciées)



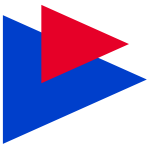
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



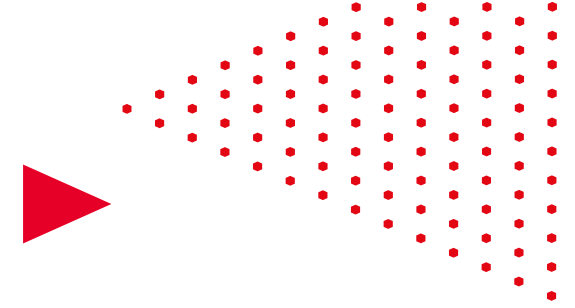
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et structuration de la pratique féminine	Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées	Cibles : Non licenciées de tout âge Indicateurs : Nombre de nouvelles licenciées; nombre d'équipes N/N+1; participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)
	Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées	Cibles : Licenciées de tout âge Indicateurs : taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice); participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)
Développement de la pratique du Futsal	Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie	Cibles : U9-Séniors H/F Indicateurs : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9); 1 séance hebdomadaire minimum; organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal
	Animation d'une section futsal	Cibles : U9-Séniors H/F Indicateurs : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9); 1 séance hebdomadaire minimum; organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal; référent Section Futsal ayant suivi à minima un Module « Attestation Fédérale » Futsal ou CFI Futsal (Module U13-U15 ou Module U18-Séniors)



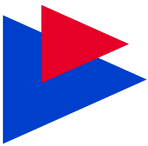
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



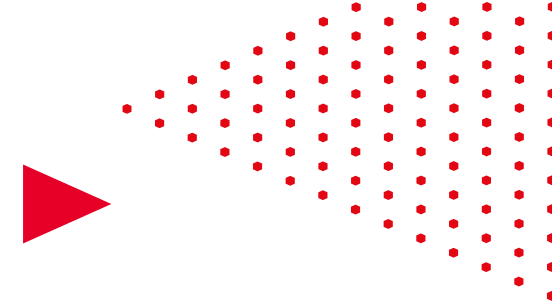
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement du football dans le milieu scolaire	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires	Cibles :U8-U11 filles-garçons Indicateurs : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, une école et la mairie
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges	Cibles :U12-U15 filles-garçons Indicateurs : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un collège; nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un collège et la mairie/département
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées	Cibles :U16-U18 filles-garçons Indicateurs : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un lycée; nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un lycée et la mairie/région
Développement d'une offre de pratique loisir	Création d'une section Foot Loisir au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District	Cibles : Tout licencié(e) à partir de U14 Indicateurs :Nombre de licences Loisir dans le club; Validation de la Section par les instances
	Participation à des événements organisés par le District liés à une pratique loisir (critériums, événements promotionnels...)	Cibles : Tout licencié(e) à partir de U14 Indicateurs : Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique



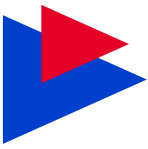
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



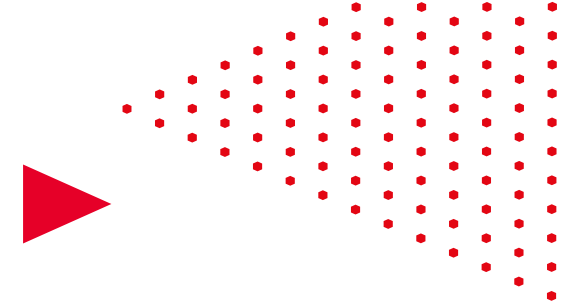
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et structuration de la pratique des jeunes	Mise en place de journées portes ouvertes et/ou de stages au sein du club	Cibles :Non-licencié(e)s (portes-ouvertes) U6-U13 H/F (stages) Indicateurs :Nombre de nouveaux licencié(e)s U6-U13 H/F N/N+1 Nombre de participant(e)s
	Elaboration et mise en œuvre d'un projet club pour structurer et développer l'Ecole de Football	Cibles :Licencié(e)s U6-U13 H/F Indicateurs : Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U13 H/F N/N+1 Nombre d'équipes engagées sur les plateaux Niveau de labellisation atteint
Développement de l'arbitrage	Organisation d'ateliers de sensibilisation à la fonction d'arbitre (quiz vidéo, jeu sur les lois du jeu...)	Cibles : Licencié(e)s et parents Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées Diminution des actes d'incivilité pendant les matchs



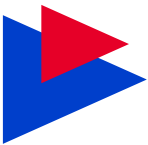
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



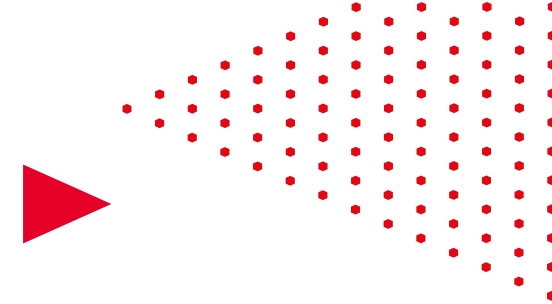
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Engagement environnemental	Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »	Cibles :Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club Indicateurs : Nombre de personnes impactées Selon le sujet : Mesure de la réduction des déchets; économie d'énergie ; kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active...ect.
	Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts	Cibles : U8-U15 H/F Indicateurs : Nombre de personnes impactées; collaboration avec des partenaires experts ; nombre d'actions ponctuelles organisées; mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire) sur le tri des déchets, le comportement des licenciés...
Le Football comme outil d'insertion	Mise en place d'actions permettant l'épanouissement des licencié(e)s par l'engagement citoyen, l'ouverture civique, la découverte culturelle, le lien intergénérationnel , la solidarité, l'aide à l'insertion professionnelle	Cibles : Mineurs isolés, réfugiés, demandeurs d'asile, Domiciliés en territoires prioritaires (QPV, ZRR..) Personnes sans domicile fixe, Personnes handicapées (mental, physique)* Personnes sous-main de justice Indicateurs : Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, associations d'experts, collectivités, services de l'Etat...) Utilisation des différents outils de la FFF (PEF, guide..)
	Mise en place d'actions permettant l'épanouissement des licencié(e)s par l'engagement citoyen, l'ouverture civique, la découverte culturelle, le lien intergénérationnel , la solidarité, l'aide à l'insertion professionnelle	Cibles : Tout licencié(e) Indicateurs : Collaboration avec des associations spécialisées et acteurs institutionnels (acteur du service public de l'emploi, professionnels de la culture...)



RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



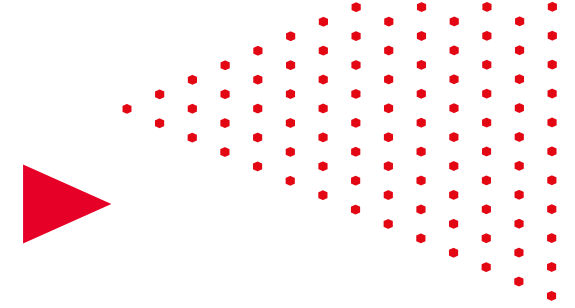
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et promotion du Projet Educatif	Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s	Cibles : U6-U19 H/F Indicateurs: Engagement du club dans le dispositif Nombre d'actions mises en place et remontées sur le site internet dédié Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet Résultat du club au Challenge National PEF
	Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club	Cibles : U8-U19 H/F Indicateurs: Inscription au dispositif « Puissance Foot » Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place Nombre de licencié(e)s participants Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet
Renforcer le « vivre ensemble » : lutter contre les violences discriminatoires, sexistes et sexuelles	Mise en place d'actions de prévention et/ou de réparation contre tout comportement discriminatoire	Cibles : Tout licencié(e) Indicateurs : Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels (Forces de l'ordre, etc...); Activation des outils de la FFF (par exemple : Programme Educatif Fédéral)
	Mise en place d'actions relatives à la protection des licencié(e)s contre les maltraitements (harcèlement, violences sexuelles, bizutage, abus,...)	Cibles : Licencié(e)s et parents Indicateurs : Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels Activation des outils de la FFF (par exemple : Programme Educatif Fédéral)



RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



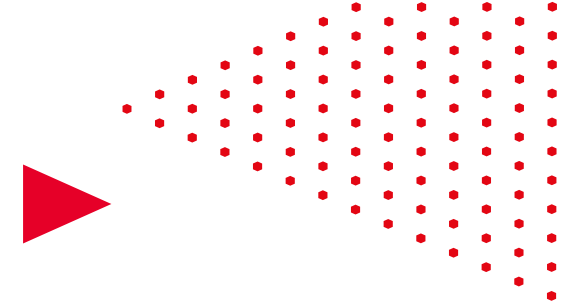
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développer la mixité de l'encadrement	Mise en place de sessions de formations initiales et continues visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence	Cibles : H/F encadrant des équipes féminines ou investi(e)s dans le projet féminin du club Indicateurs : Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeant(e)s N/N+1; Nombre de formations suivies Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)
	Mise en place d'actions visant à intégrer des femmes dans l'encadrement d'équipes et dans l'organisation du club	Cibles : Femmes de tout âge Indicateurs : Nombre de femmes participant aux formations proposées par les instances (+10% minimum) Evolution positive du nombre de femmes intégrées dans le Comité Directeur du club Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)
Sensibilisation et mobilisation autour des valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques	Mise en place d'une action dans le cadre du dispositif fédéral « Le Foot entre en jeu » (à déposer via Footclubs ou Portailclubs)	Cibles :Tout public (licencié(e) ou non): Enfant / Adolescent / Adulte / Famille Indicateurs :Nombre de participantes (licencié(e)s ou non) Dépôt de l'action sur « Développer son club » accessible depuis Portailclubs ou Footclubs sur la thématique identifiée du programme « Le Foot entre en jeu ». (Football, Multisports, Educatif, Festif)



RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

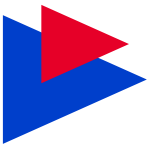


Voici les indicateurs pour l'axe « Animations vacances olympiques et paralympiques » de la campagne 2024

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Animations vacances olympiques et paralympiques	Mise en place d'animations* dans le cadre du dispositif « Le Foot entre en jeu » pendant les vacances scolaires de printemps et d'été des territoires prioritaires	Cibles : U6-U18 F/G; licencié(e)s et non-licencié(e)s Indicateurs: Nombre de participant(e)s; type d'animations

5

CALENDRIER



CALENDRIER 2025



Lancement
de la campagne 2025

mars



Date butoir pour la transmission des
comptes-rendus financiers de la
campagne 2024 sur Le Compte Asso

30 juin



Saisie des comptes-rendus
financiers de la campagne 2025
sur Le Compte Asso

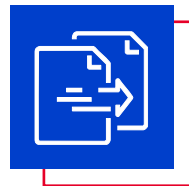
Janvier à juin 2026

10 mars



Organisation d'un
webinaire FFF
pour les clubs

30 avril

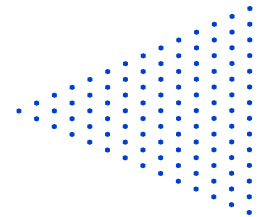


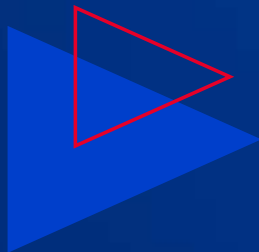
Date butoir de dépôt
des dossiers 2025
sur Le Compte Asso

Juin à septembre

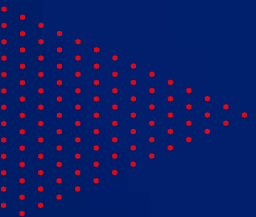
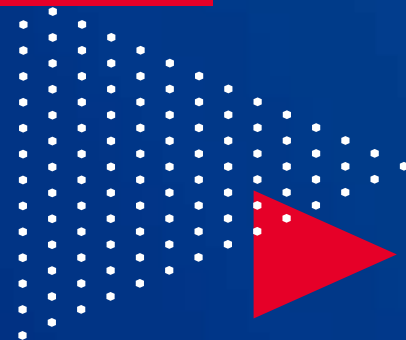


Mise en paiement et mise à
disposition de la notification de
décision par l'ANS sur Le Compte Asso





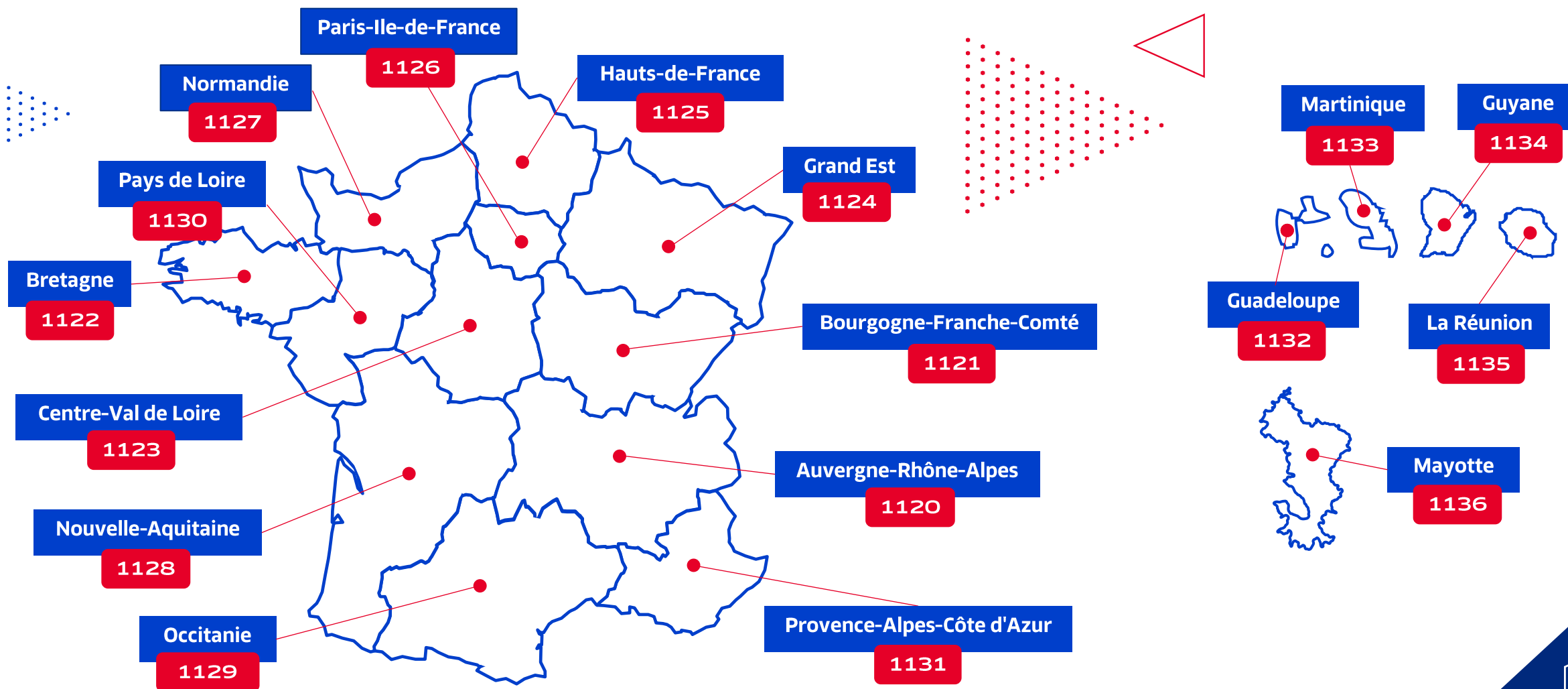
ANNEXE

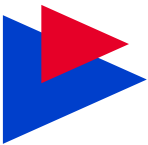




ANNEXES

CODES DE SUBVENTION POUR DÉPOSER UN DOSSIER





ANNEXES



- ▶ Note de cadrage de l'ANS « Projets Sportifs Fédéraux 2025 » : [2025-01-02-ANS-Projet-NS 2025-DFT-01_PSF_annexes_Vdef.pdf](https://media.fff.fr/uploads/documents/2025-01-02-ANS-Projet-NS_2025-DFT-01_PSF_annexes_Vdef.pdf)
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Créer son compte : https://media.fff.fr/uploads/documents/2024_guide_lca_n-1_creeer_un_compte_le_compte_asso-1-.pdf
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Compléter la partie administrative : https://media.fff.fr/uploads/documents/2024_guide_lca_n-2_completer_les_informations_administratives.pdf
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Faire une demande PSF : https://media.fff.fr/uploads/documents/2024_guide_lca_n-4_faire_une_demande_psf.pdf
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Joindre un document à un dossier incomplet :
 - ▶ https://media.fff.fr/uploads/documents/2024_guide_lca_n-3_joindre_un_document-1-.pdf
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Saisir son compte-rendu financier 2024 :
 - ▶ https://media.fff.fr/uploads/documents/2024_guide_lca_n-7_saisir_un_compte-rendu_financier-2-.pdf

Documents FFF

- Découvrez les orientations et dispositifs de la FFF en matière d'emploi et d'insertion professionnelle : [Emploi et Insertion professionnelle](#)
- Replay du webinaire de présentation de la campagne clubs PSF 2025 : [regarder le replay](#)